

CONTRAT DE LOCATION



CHALETS LA PALLE - PONTGIBAUD

Monsieur, Madame,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser le contrat de location ci-dessous pour les chalets de la palles à Pontgibaud (Puy de Dôme).

Si cette proposition retient votre attention, **veuillez nous renvoyer les deux exemplaires du contrat** revêtus de votre accord. En espérant avoir le plaisir de vous accueillir, nous vous adressons nos sincères salutations.

Le gestionnaire

Entre le Maire, le Gestionnaire ou son remplaçant.

Et le locataire

Camping Municipal la PALLE

3 Rue du Général de Gaulle - 63230
PONTGIBAUD

Tél : 04.73.88.96.99

Courriel : camping.pontgibaud@orange.fr

M Tél.

Adresse complète

Email :

Nombre de personnes :

1 PARIOU

2 SARCOUI

3 NUGERE

4 PUY DE
CHOPINE

5 PUY
DE COME

6 PUY DE
LA COUILLE

Pour la location du chalet :

Location à la semaine : du samedi à 16h au samedi à 10h

Prix par semaine : € Soit un total de : €

Location : du à 16h au 10h

Prix :€

Ces prix comprennent toutes les charges, la taxe de séjour en sus.

Un acompte de 30% (Établi à l'ordre de : Trésor Public) à envoyer par chèque dès votre réservation.

Un dépôt de garantie de 300 € vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde de la location. Cette caution vous sera restituée à votre départ, déduction faite des éventuelles détériorations ou du coût de remise en état des lieux.

Le présent contrat est établi en deux exemplaires.

Fait, le

A

Le gestionnaire (1)

J'ai pris connaissance des conditions générales de location précisées au verso, suivi de la mention « Lu et approuvé »,

Fait, le

A

Le locataire (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

DISPOSITIONS GENERALES

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du gestionnaire.

Aucune modification (rature, surcharge...) ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties.

UTILISATION DES LIEUX

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux.

A son départ, le locataire s'engage à rendre la location aussi propre qu'il l'aura trouvée à son arrivée.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers.

Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

DEPÔT DE GARANTIE

Le montant du dépôt de garantie sera d'un montant de 300 €.

Si l'état des lieux de sortie n'appelle pas d'observations, il sera restitué au locataire au moment du départ.

En cas de pertes ou dégradations d'éléments de la location occasionnées par le locataire, le montant remboursé sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le gestionnaire.

CAS PARTICULIERS

Le nombre de locataires ne peut être supérieur à la capacité d'accueil indiquée sur le catalogue ou l'état descriptif de l'annonce.

A titre exceptionnel et sous réserve de l'accord du gestionnaire, il pourra être dérogé à cette règle.

Dans ce cas, le gestionnaire sera en droit de percevoir une majoration qui devra être préalablement communiquée au locataire et consignée sur le contrat de location.

ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le gestionnaire et le locataire.

PAIEMENT

Un acompte vous sera demandé dès la réservation.

Le solde de la location sera versé le jour de l'arrivée.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit en aviser au préalable le propriétaire et lui faire parvenir le solde du loyer pour la date du début de la location initialement prévue.

LES ANIMAUX

Les animaux sont admis au sein du chalet, mais ils sont sous la responsabilité de leur maître. S'ils occasionnent des dégâts intérieurs ou extérieurs au chalet, ou autre, leur maître en demeure le seul responsable.

ASSURANCES

Le client devra contracter toutes assurances pour garantir les risques de vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, recours des tiers.

Exemplaire à nous retourner signé.

Merci.

Camping Municipal la PALLE
3 Rue du Général de Gaulle - 63230 PONTGIBAUD
Tél : **04.73.88.96.99**
Courriel : camping.pontgibaud@orange.fr